

Charte de la politique d'inclusion Erasmus+

L'engagement de l'établissement

L'IMS Nantes s'engage à faire de l'inclusion un pilier central de sa politique internationale, conformément aux principes du programme Erasmus+ et de la charte ECHE 2021-2027.

Dans la continuité des orientations nationales et européennes, l'établissement affirme sa volonté de garantir un accès équitable à la mobilité pour tous les apprenants, en particulier ceux présentant moins d'opportunités.

L'inclusion constitue ainsi une priorité stratégique durable et sera au cœur de la nouvelle charte Erasmus+ 2028-2034.

La politique d'inclusion de l'IMS Nantes s'appuie sur :

- Les principes du programme Erasmus+
- La charte ECHE (Erasmus Charter for Higher Education)
- Les Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale : n°3 du 16 janvier 2025 et du 15 janvier 2026

Ces textes définissent les critères permettant d'accorder le statut de participant avec moins d'opportunités dans l'enseignement supérieur.

Conformément aux exigences de l'Agence nationale, cette politique est rendue publique et transparente, et détaille l'ensemble des critères appliqués par l'établissement.

Définition des publics avec moins d'opportunités

L'IMS Nantes reconnaît comme participants avec moins d'opportunités les étudiants rencontrant des obstacles pouvant limiter leur accès à la mobilité internationale.

Ces obstacles peuvent être de nature :

Économique

Sociale

Médicale

Géographique

Personnelle

Le cadre réglementaire et les publics concernés

Critères obligatoires (cadre national)

Conformément aux dispositions nationales, les critères suivants sont automatiquement reconnus :

1

Étudiants boursiers sur critères sociaux

Échelon 6 ou 7

2

Affection longue durée (ALD)

Étudiants atteints d'une affection longue durée

3

Situation de handicap

Étudiants en situation de handicap

Les critères complémentaires définis par l'IMS Nantes

Afin d'adapter sa politique aux réalités de son public et de favoriser une ouverture plus large à la mobilité, l'IMS Nantes choisit d'étendre ces critères en intégrant :

Critères socio-économiques élargis

Étudiants boursiers échelons 4 et 5

Critères territoriaux

Étudiants résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nantes (QPV)

Situations individuelles spécifiques

Toute situation individuelle pouvant relever de l'inclusion, dès lors qu'elle est : attestée et justifiée, validée par une assistance sociale ou un organisme équivalent

Objectifs de la politique d'inclusion

Cette approche permet une prise en compte individualisée des parcours et des freins à la mobilité. À travers cette charte, l'IMS Nantes poursuit les objectifs suivants :



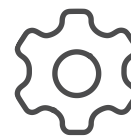
Augmenter la participation

Augmenter la participation des publics sous-représentés en mobilité



Réduire les inégalités

Réduire les inégalités d'accès à l'international



Adapter les dispositifs

Adapter les dispositifs aux besoins réels des apprenants



Favoriser la réussite

Favoriser la réussite académique et personnelle des participants

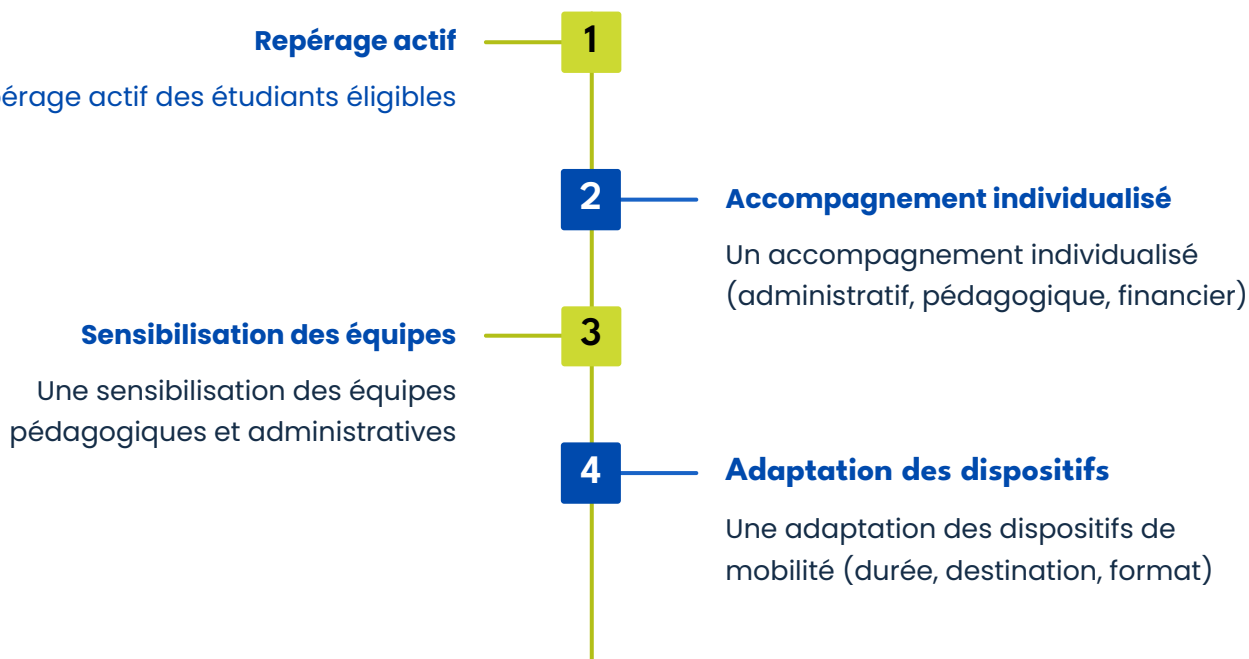


Inscrire durablement l'inclusion

Inscrire durablement l'inclusion dans la stratégie internationale de l'établissement

La mise en œuvre et l'accompagnement

Pour garantir l'effectivité de cette politique, l'IMS Nantes met en place :



Transparence, traçabilité et amélioration continue

La transparence et traçabilité

Conformément aux exigences de l'Agence Erasmus+ : les critères sont clairement publiés et accessibles aux étudiants (site internet, informations en interne).

Cette transparence garantit l'équité de traitement et la conformité réglementaire.

Évaluation et amélioration continue

La politique inclusion de l'IMS Nantes fait l'objet :

- D'un suivi annuel des mobilités inclusives
- D'une évaluation dans les rapports Erasmus+
- D'un ajustement continu des critères et dispositifs

Elle contribue directement à la **qualité** du projet Erasmus+ **2021-2027** et au renouvellement de la charte ECHE, notamment dans la perspective **2028-2034**.

L'IMS Nantes réaffirme ainsi son ambition de construire une mobilité plus inclusive, équitable et accessible à tous, en plaçant les étudiants au cœur de sa stratégie internationale.

Nantes, le 30 mars 2026

Axelle de Leenheer Directrice générale,

